



Développement durable

Face au dérèglement climatique et à l'érosion des ressources, le Département de la Meuse s'engage dans la mutation du territoire dans une démarche de Transition Ecologique avec des projets concrets et durables.

Publié le 12 octobre 2023



La Meuse est prête pour réussir ensemble la transition écologique

Vers la décarbonation du département

Depuis 2019, le Département de la Meuse est engagé dans une **démarche de planification écologique** afin de faire de la Meuse un territoire rural exemplaire en matière de transition écologique.

Cet objectif s'articule autour de projets internes à la collectivité (Plan de transition, Budget vert, Rapport Développement durable...) ou au service du territoire et de tous les meusiens (Diagnostic Climat-Air-Energie, Guide éco-citoyens, appels à projets transition écologique...).

LIENS UTILES

> Chiffres clés du climat

Une collectivité exemplaire en matière de transition écologique

Plan de transition

Le réchauffement climatique est un problème majeur posé à l'humanité tout entière. A travers la Stratégie Nationale Bas Carbone, révisée en 2020, l'Etat a fixé à la nation l'objectif **atteindre la neutralité carbone en 2050**. Les grandes collectivités, comme les grandes entreprises, sont les premières concernées par cet objectif.

En tant que principale collectivité de la Meuse, le Département doit être la figure de proue de l'engagement des collectivités meusiennes pour réduire leur empreinte carbone.

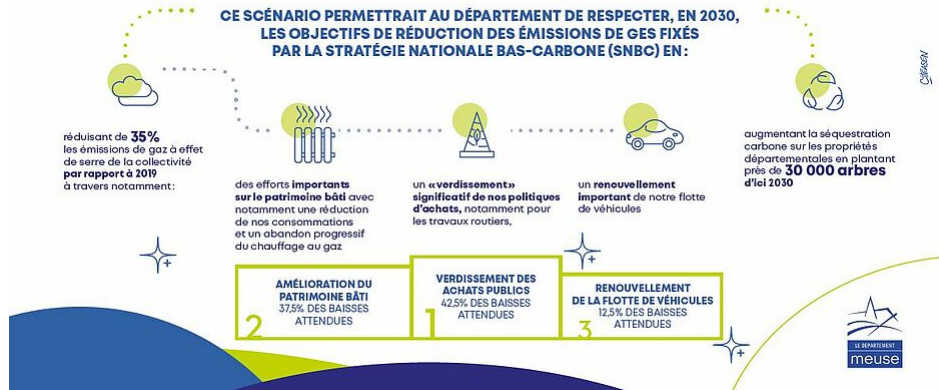
A cet effet, l'Assemblée départementale a voté le 7 juillet 2022 - et actualisé le 14 décembre 2023 - un **plan de transition ambitieux qui vise à réduire l'empreinte carbone de la collectivité de 40 %** d'ici 2030 par rapport à l'année 2019.

PLAN DE TRANSITION DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Une diminution de 40% de l'empreinte carbone de la collectivité d'ici 2030



CE SCÉNARIO PERMETTRAIT AU DÉPARTEMENT DE RESPECTER, EN 2030, LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES FIXÉS PAR LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE (SNBC) EN :



Le budget vert

En 2023, le Département a établi son premier budget vert afin de mieux prendre en compte le développement durable et la réduction de son empreinte carbone dans l'élaboration et la conduite de ses politiques publiques.

Basé sur la méthodologie I4CE (Institute For Climate Economics), le budget vert permet de classer chaque dépense du Département selon son impact environnemental.

Cette démarche volontariste, très rare pour un Département, montre la volonté de la collectivité d'être exemplaire en matière de transition écologique.

LIENS UTILES

➤ I4CE (Institute For Climate Economics)

Le rapport Développement durable

Depuis 2010, la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable est obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. Elle s'applique donc au Département.

Ce rapport est une opportunité pour le Département de présenter ses politiques publiques à travers le prisme du développement durable et de mettre en perspective les orientations stratégiques retenues pour les années à venir. Il est présenté chaque année à l'Assemblée départementale préalablement au débat sur le vote du budget et comporte un bilan :

- des actions internes conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité
- des politiques publiques externes, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire

Les politiques et les actions portées par le Département sont déclinées à travers les 5 finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Guide éco-citoyen

Un guide des éco-gestes

Dans le cadre des plans d'actions territoriaux élaborés en lien avec les territoires, le Département a souhaité porter une action de sensibilisation à destination du grand public.

De cette démarche participative est donc née l'idée d'un guide simple d'utilisation, destiné à accompagner les meusiens dans leur propre transition.

Un guide didactique a donc été élaboré pour soutenir les efforts progressifs des meusiens afin d'accompagner le changement. Les fiches contenues dans ce guide sont organisées par thématiques. Vous pouvez faire le choix d'une ou plusieurs actions, d'une ou plusieurs thématiques, pour lesquelles vous choisissez de vous engager, en fonction de vos envies et de vos possibilités. Vous pouvez aussi définir un laps de temps pour les réaliser et vous donner ainsi un nouveau challenge à relever.

<https://www.meuse.fr/le-departement/agit-pour-vous/transition-ecologique/developpement-durable?>

En fin d'année, vous pourrez ainsi faire un bilan des actions réussies, en cours ou abandonnées et calculer la somme des économies réalisées, qu'elles soient en €, en tonne équivalent carbone ou en volume d'eau. Vous aurez ainsi une visibilité concrète sur les résultats de votre démarche !

CONTACT



SERVICE ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE

📍 Hôtel du Département
Place Pierre François Gossin
BP 50514
55012 BAR-LE-DUC

📞 [0329457755](tel:0329457755)

@ [E-MAIL](#)

📍 [ITINÉRAIRE](#)



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55